

À Pau, le 27 janvier 2020,

À Monsieur le Directeur Académique des  
Services Départementaux de L'Éducation  
Nationale des Pyrénées Atlantiques

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa des Pyrénées dépose pour les enseignants de SEGPA une alerte sociale pour la période du 11 au 13 février 2020 qui portera sur les sujets suivants :

- ! Réduction des moyens d'enseignement dans les SEGPA,
- ! Conditions de travail des enseignants et des directeurs de SEGPA,
- ! Organisation pédagogique des enseignements généraux et découverte professionnelle.

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, mes salutations respectueuses.

HIALE Franck  
Secrétaire Départemental

